Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-74_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Monsieur Thierry MASSON.

Madame Aïnhoa CLOUÉ a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°74/2026

PROGRAMME DE VOIRIE DE L'ANNÉE 2026

L'adjoint délégué présente au conseil municipal deux devis pour des réfections de voirie dans le cadre du programme de voirie de l'année 2026, sur les secteurs suivants :
- De La Roche à la RD 179, sur la VC 24
- De Launay au Le Verger, sur la VC 28
- Du Verger à La Roche sur la VC 10 et la VC 24.

Les travaux d'aménagement de la rue de la Messayais réalisés en fin d'année 2025 ont nécessité la mise en place d'une déviation sur nos voies communales. Cette circulation temporaire a entraîné une dégradation prématurée des chaussées concernées.
Ces axes seront à nouveau sollicités dans quelques années, lors de la dernière tranche des travaux prévus sur la rue de la Messayais.

Les propositions reçues sont les suivantes :
- Entreprise COLAS de Domloup : 23 838,60 €/HT
- Entreprise HENRY Frères de la Chapelle Saint Aubert : 26 480,00 €/HT

Dans la proposition de l'entreprise HENRY Frères, le linéaire des bas-côtés traité est plus important et les poutres de rives sont plus larges et plus profondes.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-74_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise HENRY Frères de la Chapelle Saint Aubert pour les travaux dans le cadre du programme de voirie de l'année 2026, pour la somme de 26 480,00 €/HT soit 31 776,00 €/TTC :

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

À Combourtillé, le 16 juin 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Aïnhoa CLOUÉ

Le Maire,
Philippe BUINEAU